



1400, boul. René-Lévesque Est, bureau A-53-1, Montréal (Qc) Canada H2L 2M2  
Téléphone 514 597.3980 Télécopieur 514 597.3633

Le 24 décembre 2008

M. Annie Laflamme,  
Directrice, Politiques et demandes relatives à la Télévision de langue française  
CRTC  
1 Promenade du Portage,  
Gatineau (Québec)  
J8X 4B1

**OBJET : RAPPORT DE DÉPENSES RELIÉES À LA PRODUCTION ORIGINALE  
CANADIENNE D'ARTV POUR 2008**

Madame Laflamme,

La chaîne ARTV est tenue par condition de licence de soumettre au CRTC au plus tard le 31 décembre de chaque année un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne. Vous pouvez consulter à cet effet l'article 24 de la décision 2000-386 ainsi que l'article 4 c) de l'annexe de la même décision dont voici un extrait.

*c) La titulaire doit soumettre, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un rapport donnant le détail des dépenses reliées à la production originale canadienne, incluant les montants alloués à la production indépendante i) à Montréal, ii) dans les régions hors Montréal et iii) hors Québec. Le rapport doit aussi faire état des dépenses totales pour la production originale provenant de l'extérieur du Québec.*

Vous trouverez ci-joint le rapport pour l'exercice terminé le 31 août 2008.

N'hésitez pas à me contacter si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires.

Salutations sincères,

Gilbert Morin  
Chef, Finances et administration, ARTV

p.j.



**Rapport des dépenses reliées à la production originale canadienne  
pour l'exercice terminé le 31 août 2008**  
(Base de production et base de dépense)

	<b>Coûts selon la base de production</b> <small>1</small>	<b>Coûts selon la base de dépense</b> <small>2</small>
<b>I Production originale indépendante</b> <sup>3</sup>		
Toute la production originale indépendante Montréal	2 690 002	2 755 348
Toute la production originale indépendante dans les régions hors Montréal	177 500	48 484
Toute la production originale indépendante hors Québec	1 026 901 <sup>4</sup>	726 697
Toute la production originale indépendante	<u>3 894 403</u>	<u>3 530 529</u>
<b>II Production originale interne</b>		
Toute la production originale interne	1 696 251	1 696 251
<b>III Autres productions originales (Productions Radio-Canada et Télé-Québec pour ARTV)</b>		
Toutes les autres productions originales Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales dans les régions hors Montréal	0	0
Toutes les autres productions originales hors Québec	0	0
Toutes les autres productions originales	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Toute la production originale</b>	<u><u>5 590 654</u></u>	<u><u>5 226 780</u></u>
<b>Total de la production originale Montréal</b>	4 386 253	4 451 599
<b>Total de la production originale dans les régions hors Montréal</b>	177 500	48 484
<b>Total de la production originale hors Québec</b>	1 026 901	726 697
<b>Total de la production originale</b>	<u><u>5 590 654</u></u>	<u><u>5 226 780</u></u>
<b>Production originale Montréal en % du total</b>	79%	85%
<b>Production originale dans les régions hors Montréal en % du total</b>	3%	1%
<b>Production originale hors Québec en % du total</b>	18% <sup>5,6</sup>	14%
<b>Total de la production originale</b>	<u><u>100%</u></u>	<u><u>100%</u></u>

**Notes :**

<sup>1</sup> Base de production : coût brut (non amorti) des émissions dont la période de licence débute dans l'exercice.

<sup>2</sup> Base de dépense : coûts de production amortis dans l'exercice. C'est la base cohérente avec les résultats publiés au rapport annuel et aux états financiers.

<sup>3</sup> Exclut les productions originales en 2e fenêtre sur ARTV.

<sup>4</sup> Le CRTC exige qu'au moins 200 000\$ soit consacré à la production originale indépendante canadienne hors Québec (Décision 2000-386 Annexe article 4 c )

<sup>5</sup> Le CRTC exige qu'au moins 20% des budgets annuels de production originale canadienne soient consacrés à des émissions produites à l'extérieur du Québec à compter de l'an 5 (Décision 2000-386 Annexe article 4 c )

<sup>6</sup> Cette condition sera rencontrée en moyenne au cours des exercices 2005-2006 à 2008-2009.